CADRE21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:
Badge attribué à : jayson fillion
https://www.cadre21.org/membres/jayson-fillion-cssphares-gouv-qc-ca

Date d'obtention : 2024-04-30 19:15:12

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?
On peut définir la méthode sexto par des interventions qui demande un bon jugement en s'assurant de mettre toutes victimes ou nous mêmes dans un cadre sécuritaire et de confidentialité. Par la grille d'évaluation, il est important de débuter la prise en charge avec la victime ou l'auteur du signalement. D'évaluer l'incident avec des question sans jugement tout en déterminant les éléments s'y rattachant. Vérifier et discuter les informations de l'incident avec les pairs et de nommer de cesser d'en parler afin de maximiser le droit à la vie privée. Rencontrer et discuter avec le jeune investigateur: confisquer le cellulaire en cas de doutes de pornographie juvénile. Évaluer si c'est une intention impulsive ou malveillante. Pour terminer, appeler le service de police pour signaler l'incident.
Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?
Que toutes situations peuvent se produire dans notre quotidien professionnel. Comme nommez dans le grade 1, Je n'ai jamais eu de formation pour cette problématique en 19 ans de carrière. Des situations où tout peut bien se passer comme d'autres qui pourrait nous amener loin dans le processus sexto si un incident va plus loin en justice. On demeure toujours en première ligne ce qui demande une grande capacité d'adaptation. On souhaite que les jeunes collaborent mais en cas de refus comme dans des situations, il faut vraiment relire et garder en tête les étapes de la trousse.
Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?
Pour moi, comme je n'ai vécu ce type d'incident et à y intervenir en premier plan. Ça serait l'étape avec incident malveillant où il aurait infraction criminelle plus grave et suivi de justice plus aigu. Que la victime en soit affectée au niveau de plusieurs sphères. Ainsi que de faire un signalement à la DPJ. En somme ça serait une première expérience prenante, mais qui m'ajouterais certes des outils à mon coffre.